CCFF DE MAUSSANE LES ALPILLES

REPERTOIRE DES LIEUX D'AFFICHAGE

EDITION 2023

COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS
13520 MAUSSANE LES ALPILLES

Cher(e)s collègues,

Ce répertoire présente de façon exhaustive, l'ensemble de nos lieux d'affichage. Il a été créé afin de permettre un meilleur partage de la mémoire et ainsi de faciliter nos travaux d'avant saison quel que soit l'intervenant.

Il n'est pas pour autant un outil figé. Au gré des années et de l'évolution des risques et paysages, il doit s'enrichir tant de nouveaux sites d'affichage que de l'éventuelle disparition de certains. **Il suffira, à chaque initiative toujours bienvenue, de donner l'information au rédacteur afin qu'il soit mis à jour.**

De la même façon, un endroit d'affichage jugé pertinent une année peut s'avérer moins justifié la suivante et devoir être modifié...Chacun peut donc participer à l'enrichissement de ce document opérationnel en mettant son expérience et ses connaissances aux service de tous.

Merci par avance,

Bon courage pour cette nouvelle saison et merci pour votre mobilisation qui jamais ne se dément.

Marc FUSAT

CCFF DE MAUSSANE LES ALPILLES

PARCOURS TYPE

Distance	Dénivelé +	Dénivelé -	Altitude min.	Altitude max.
37.69 km	394 m	395 m	7 m	189 m

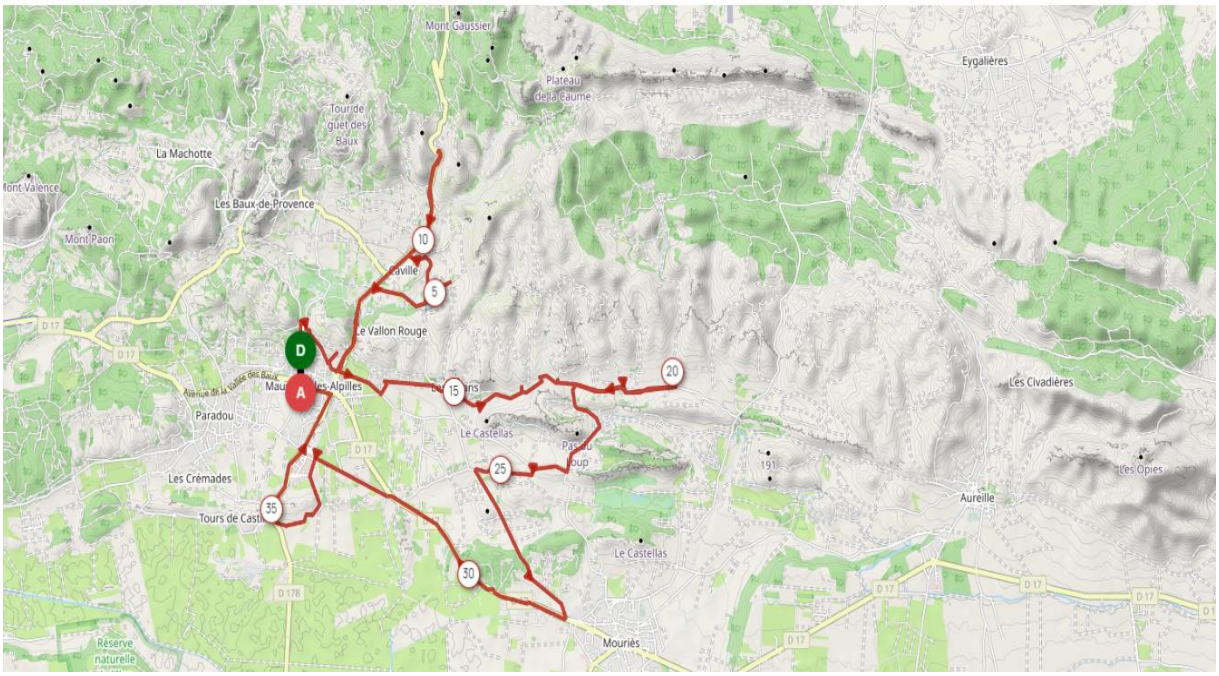

CCFF DE MAUSSANE LES ALPILLES

POINT N° 1 : CHEMINEMENT « ENTREE COLLINES/MASSIFS SOUS PASSAGE CANAL » - FACE VERS LOTISSEMENT DU MOULIN DE MANVILLE

CCFF DE MAUSSANE LES ALPILLES

POINT N° 2 : CHEMIN SORTIE MAUSSANE VERS GOLF MANVILLE - FACE CROISEMENT AVEC PETITE ROUTE DES BAUX APRES AQUEDUC

POINT N° 3 : CHEMIN DU « PARCOURS DU PLATEAU DE FLANDRIN » - PETITE ROUTE DES BAUX - SORTIE DE VILLE DIRECTION GOLF MANVILLE

Ce point fait l'objet de dégradations règulières. L'affiche doit être quadrillée avec du fil de fer pour éviter sa détérioration à coups de cutter.

POINT N° 4 : CHEMIN DES QUEIRONS - EN BOUT AVANT CHEMINEMENT LONGEANT CANAL (ZONE DE RETOURNEMENT)

POINT N° 5 : CHEMIN MME RAVIERE (PETITE FILLE DE) - SORTIE MAUSSANE ROUTE DE SAINT REMY

POINT N° 6 - 1 : CHEMIN DFCI DU LAGON BLEU - ENTREE CHEMIN JUSTE APRES PONT (LES BAUX)

POINT N° 6 - 2 : CHEMIN DFCI AVANT LAGON BLEU « EMBRANCHEMENT EN Y / A DROITE » (LES BAUX)

POINT N° 6 - 3 : CHEMIN AL 220 – APRES LAGON BLEU - JARDIN DE LA PAIX VERS GRAND CALAN (LES BAUX)

CCFF DE MAUSSANE LES ALPILLES

POINT N° 7 : CHEMIN FACE ENTREE DU MAS DE LA DAME - ROUTE DE SAINT REMY

POINT N° 8 : CHEMIN DES ANES - AVANT PLATEAU DE LA CAUME EN CONTREBAS DE LA ROUTE DE SAINT REMY SENS MONTEE »

CCFF DE MAUSSANE LES ALPILLES

POINT N° 9 : CHEMIN DES MAS DU SOLEIL ET DU VALLON » (MAISON ESPOSITO - CHEMIN VERS LA COMBE DU NOYER) - VERS CALANS

POINT N° 10 : CHEMIN DFCI LES CALANS

POINT N° 11 : CHEMIN AL 227 – « LES GYPIERES »

POINT N° 12 : CHEMIN AL 116 - HAUT DE CACALAU

CCFF DE MAUSSANE LES ALPILLES

POINT N° 12 BIS: APRES CHEMIN AL 116 - HAUT DE CACALAU- CHEMIN DROITE

POINT N° 13 : CHEMIN AL 221 DIT DU MAS DU GROS PIN/ « MAISON BICHERON »

POINT N° 14 : CHEMIN D'ACCES ABBAYE DE PIERREDON » - GAUCHE EMBRANCHEMENT CHEMIN ACCES DOMAINE GOURGONNIER

POINT N° 15 : LIEU DIT « CASCADE DU CASTELLAS » - VERS CASCADE HAUTE DU CHEMIN LONGEANT CANAL (LIEU FEU 2021)

POINT N° 15 BIS : LIEU DIT « CASCADE DU CASTELLAS » - VERS CHEMIN HAUT PONT SUR CANAL – LIEU DIT « LE CAGALOU »

POINT N° 16 : CHEMIN DU « MAS DES PLAINES PERDUES » - SUR LA ROUTE DES PLAINES MARGUERITE

POINT N° 17 : LIEU DIT « JARDIN DE LA PAIX » - VERS ROUTE DE MOURIES / FIN CHEMIN MAS DES PLAINES PERDUES

POINT N° 18 : CHEMIN DU « MAS DE LA MONAQUE » - ROUTE DE MOURIES

POINT N° 19 : CHEMIN DIT DU« TRANSFORMATEUR » AVANT MAS DE LA MONAQUE - ROUTE DE MOURIES

CCFF DE MAUSSANE LES ALPILLES

POINT N° 20 : CHEMIN DU MAS DE LA MIOLE CÔTE AV ROQUEROUSSE

CCFF DE MAUSSANE LES ALPILLES

COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS

13520 MAUSSANE LES ALPILLES